

Enregistré, conformément à l'Acte du parlement du Canada de 1875, sur la propriété littéraire et artistique, en l'année mil huit cent soixante-dix-huit, par J.-B. Manseau, C.S.V., au bureau du ministre de l'Agriculture.

- 1.
  - ment
  - 2.
  - 3.
  - 4.
  - 5.
  - divise
  - 6.
  - 7.
  - 8.
  - r, s, t
  - 9.
  - 18.
  - comm
  - joie, p
- 
1. Q
  2. De
  - et pou
  3. De
  - mots ?
  4. Co
  - semble
  5. De